# Guide d'utilisation étudiant

# esup stage



## Sommaire

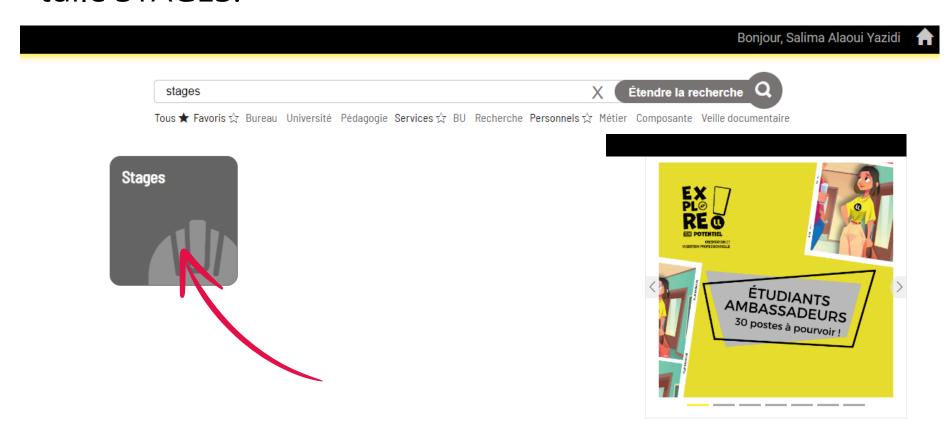
- 1. Accéder à ESUP STAGE
- 2. Processus de Création d'une Convention
- 2.1 Section 'Étudiant'
- 2.2 Section 'Etablissement d'accueil'
- 2.3 Section 'Service d'Accueil'
- 2.4 Section 'Tuteur Professionnel'
- 2.5 Section 'Stage'
- 2.6 Section 'Enseignant Référent'
- 2.7 Section 'Signataire'
- 2.8 Section 'Récapitulatif'
  - 3. La validation administrative
  - 4. Suppression d'une convention de stage

Les gestionnaires en charge des stages sont disponibles pour vous aider et valideront les conventions et leurs modifications.

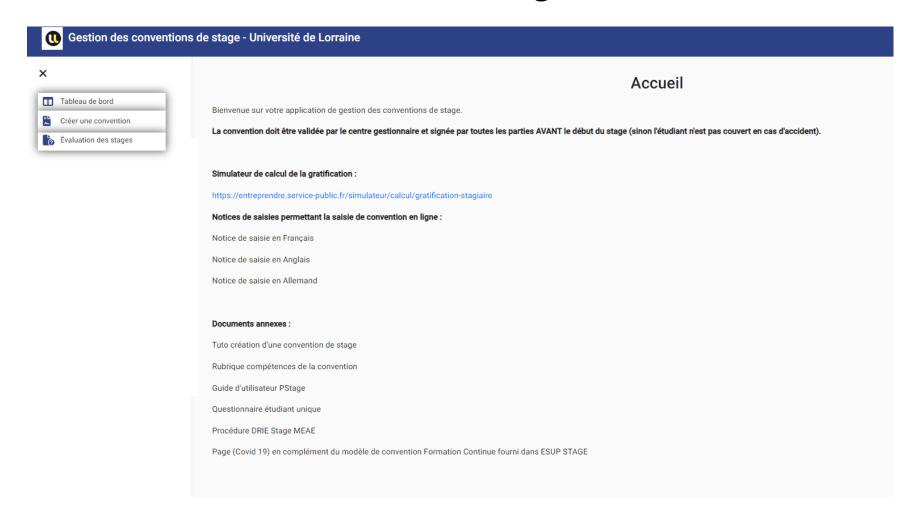


#### 1. Accéder à ESUP STAGE

ESUP STAGE est disponible à partir de votre ENT dans la tuile STAGES.



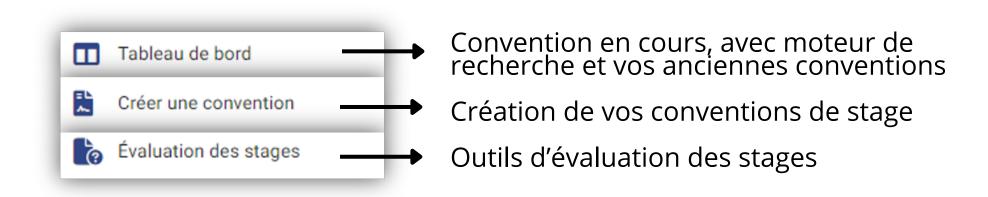
La page d'accueil présente un menu à gauche et un texte avec des items concernant les stages à droite.







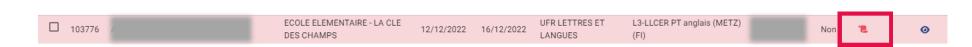
# Dans le menu à gauche de l'écran, il y a trois rubriques :



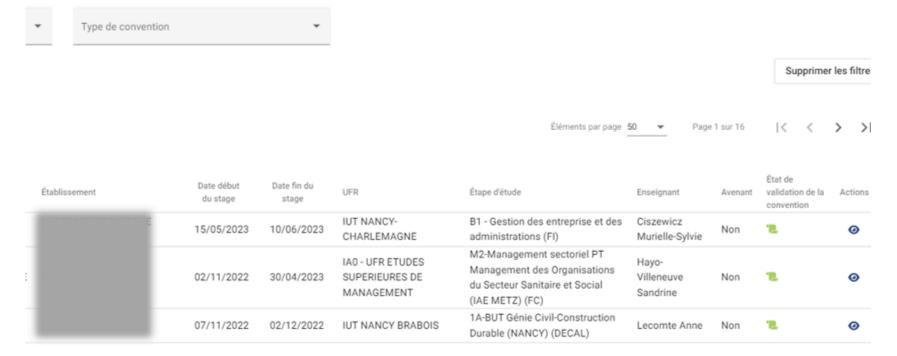
#### Qu'est ce qu'on retrouve dans le Tableau de bord?

- Si des stages ont déjà été effectués, vos anciennes conventions s'afficheront
- On y retrouve les conventions en cours

Quand la convention est validée, ce pictogramme s'affiche **Description** Quand une convention de stage n'a pas été validée, c'est ce pictogramme qui s'affiche avec une ligne en rouge clair



#### Exemple d'un Tableau de bord



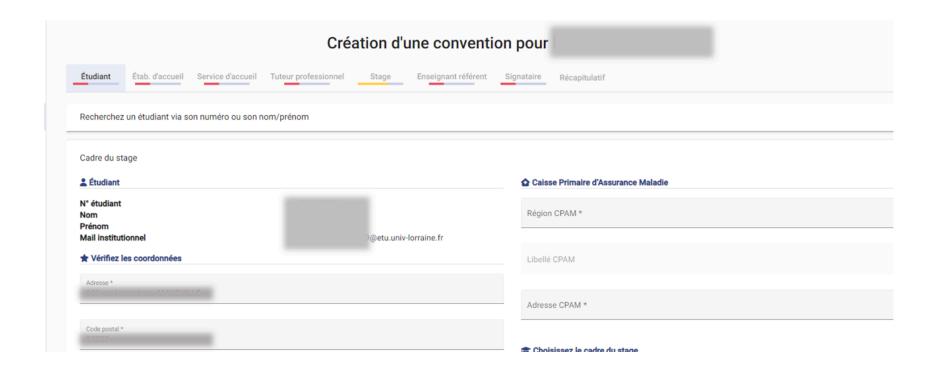


#### 2. Processus de création d'une convention

Dans le menu à gauche de l'écran, cliquez sur :



La création de la convention se fait en huit étapes (onglets):



La couleur des onglets vous indique le niveau de complétion

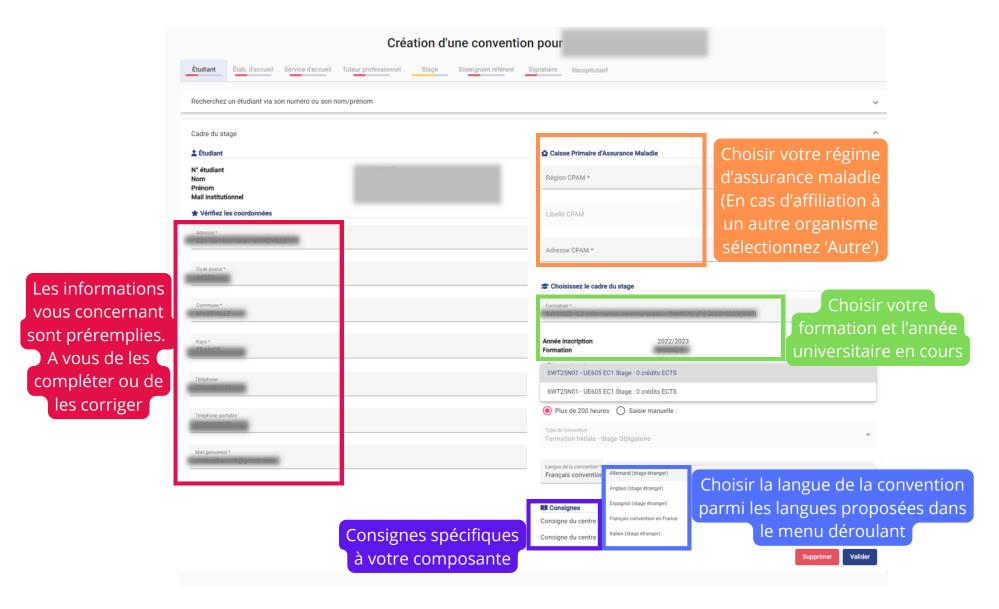
Rouge : à compléter (bloquant)

• Jaune: incomplet

• Vert : complet



#### 2.1 Section 'Etudiant'





Avant de quitter cet onglet, toujours cliquer sur les informations.

valider pour sauvegarder

Les champs notés avec un "\*" sont obligatoires.

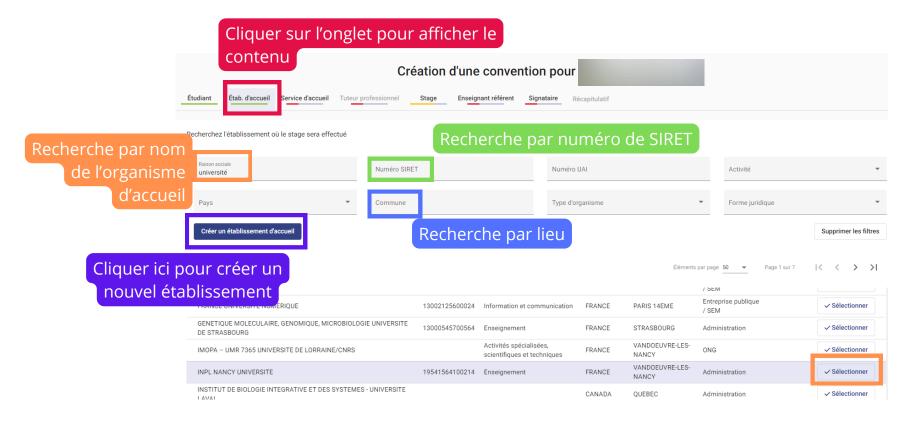
#### 2.2 Section 'Etablissement d'accueil'

Cette section correspond au siège de votre entreprise. Attention il peut être différent du lieu où vous effectuerez votre stage qui est à renseigner dans la section 3 : 'Service d'accueil'.

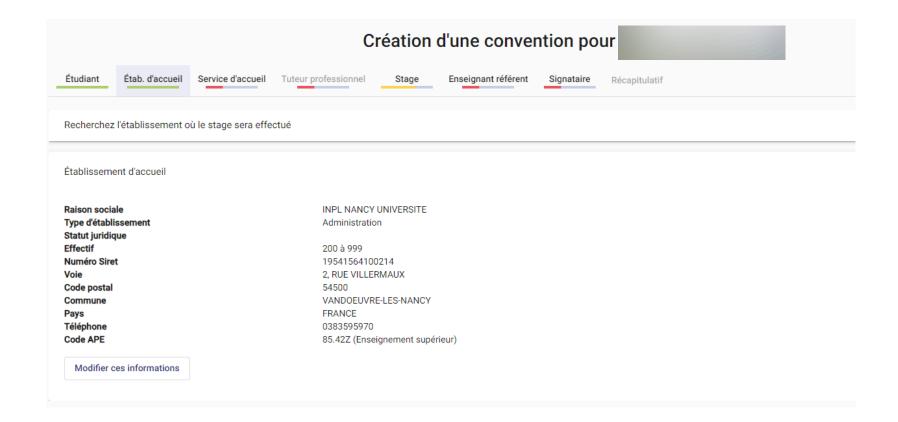


Il est fortement recommandé de rechercher une entreprise à l'aide de son numéro SIRET, car chaque numéro SIRET est unique et ne peut être attribué qu'à un seul établissement.





• Si l'établissement existe déjà, il faut sélectionner l'entreprise et vérifier les informations.

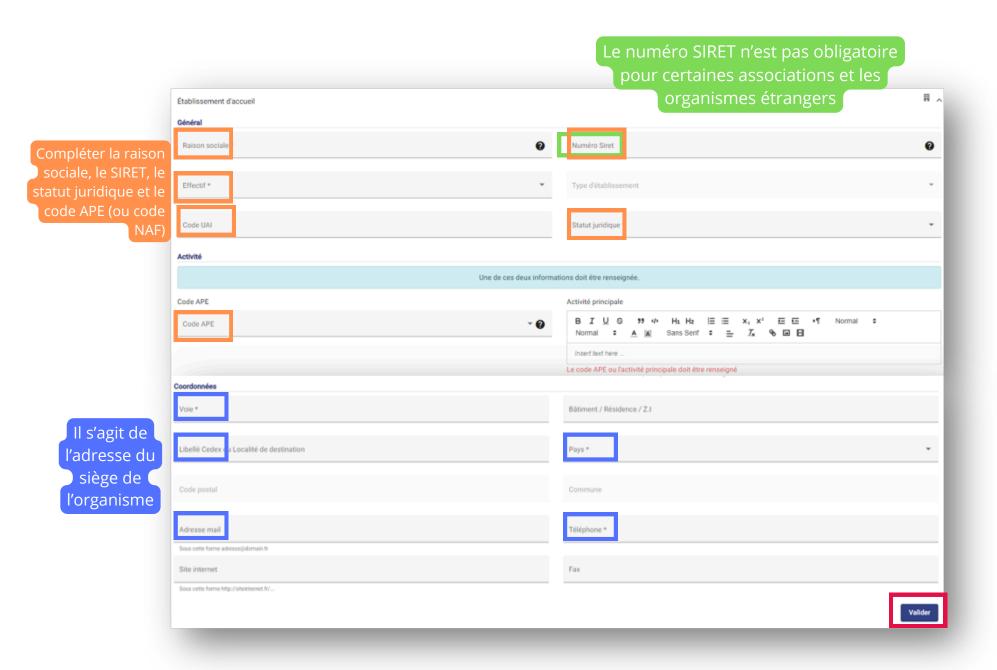


Quand la structure n'est pas trouvée, il faut vérifier avec le numéro SIRET mais aussi avec les différentes écritures possibles (acronymes, nom d'usage...)



Ne JAMAIS modifier les données d'un établissement d'accueil





Pour que le caractère obligatoire du numéro SIRET disparaisse, il faut saisir le pays.

Concernant les informations des entreprises en France, le site ci-dessous peut vous aider : <a href="https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/">https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/</a>

Dans le cas d'un stage à l'étranger, le SIRET n'est pas obligatoire.



Une fois que tout est complété, cliquez sur





#### 2.3 Section 'Service d'accueil'

Le Service d'Accueil correspond au lieu où le stage sera concrètement effectué. Il peut être différent de l'établissement d'accueil si le siège est localisé à une adresse différente.



#### **Exemple de services existants**

Choix du service dans lequel le stage sera effectué - Établissement d'accueil : INPL NANCY UNIVERSITE

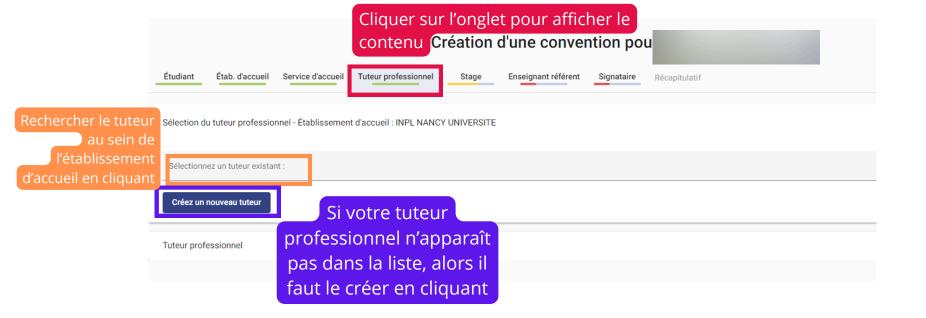
INOCITÉ

RECRUTEMENT

LORRAINE INP

Service d'accueil

### 2.4 Section 'Tuteur professionnel'





Création d'une convention pour			
Étudiant Étab. d'accueil Service d'accueil Tuteur professionnel Stage Enseignant référent Sign	nataire Récapitulatif		
Sélection du tuteur professionnel - Établissement d'accueil : INPL NANCY UNIVERSITE	~		
Tuteur professionnel	* ^		
Nom *	Prénom *		
Civilité	Fonction *		
Téléphone *	Email* Absolument un email nominatif de type : nom.prenom@domaine.fr pas d'alias.		
Fax	Valider		

Compléter les informations du tuteur professionnel. Ne pas hésiter à lui demander les informations que vous n'avez pas.

Attention, les champs notés avec un '\*' sont obligatoires.

N'oubliez pas de valider une fois tous les champs remplis.

#### 2.5 Section 'Stage'

En cas de difficultés à remplir ces champs, il faut se renseigner auprès de vos tuteurs et enseignants référents de stage.



Attention, les champs notés avec un '\*' sont obligatoires. N'oubliez pas de valider une fois tous les champs remplis.

#### Focus sur la gratification

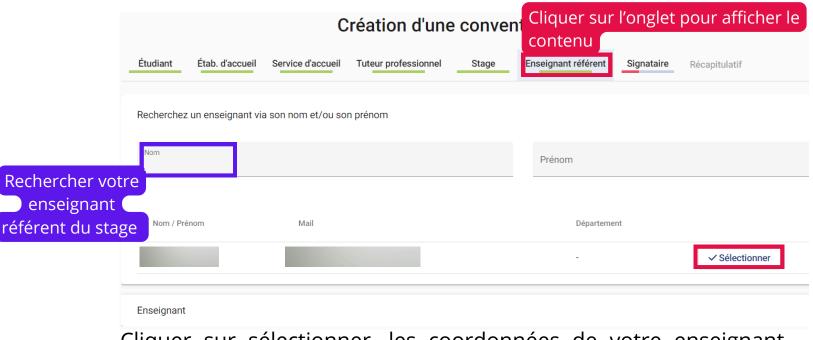
Gratification
Gratification au cours du stage?
Oui Non
Indiquer combien vous serez gratifié (en brut, net, à l'heure ou mensuel)
Montant de la gratification
Montant de la gratification ★
Monnaie utilisée pour le paiement *   ■ Modalité de versement de la gratification *
Indiquer en quelle devise vous serez gratifié et de quelle façon vous serez payé dans la liste déroulante

#### Focus sur l'interruption de stage et horaires de travail irréguliers



#### 2.6 Section 'Enseignant référent'

Les informations demandées ici concernent l'enseignant de votre formation qui vous accompagnera durant votre stage.



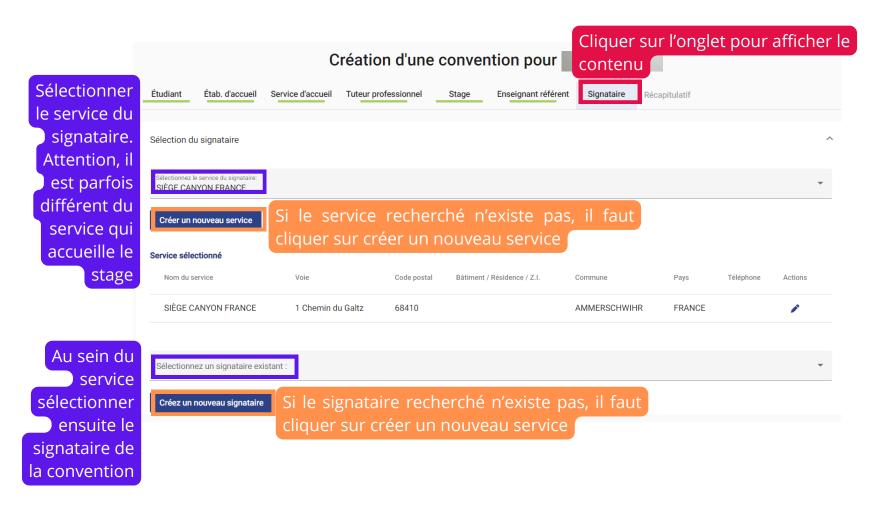
<u>^</u>

Cliquer sur sélectionner, les coordonnées de votre enseignant s'affichent. Bien vérifier qu'il s'agit de votre enseignant référent (attention aux homonymes).



#### 2.7 Section 'Signataire'

Le signataire de l'entreprise est la personne qui représente légalement l'organisme d'accueil. Dans les structures de plus de deux personnes, cette personne doit être différente du tuteur professionnel.





S'il vous faut créer un nouveau service ou un nouveau signataire, ne pas oublier de cliquer sur valider une fois que vous avez fini de rentrer les données.

#### 2.8 Section 'Récapitulatif'

Une fois votre convention saisie, vous arrivez sur l'onglet Récapitulatif.

Vous pouvez vérifier les éléments saisis et vous pouvez encore les modifier en allant sur les différents onglets.

N'oubliez pas de cliquer sur l'onglet valider pour que la convention puisse entamer son circuit de vérification.

Après avoir cliqué sur Valider, vous ne pourrez plus faire de modification de la convention de stage.

À ce stade, reportez-vous aux indications données par votre composante pour la suite à donner (circuit de signature).



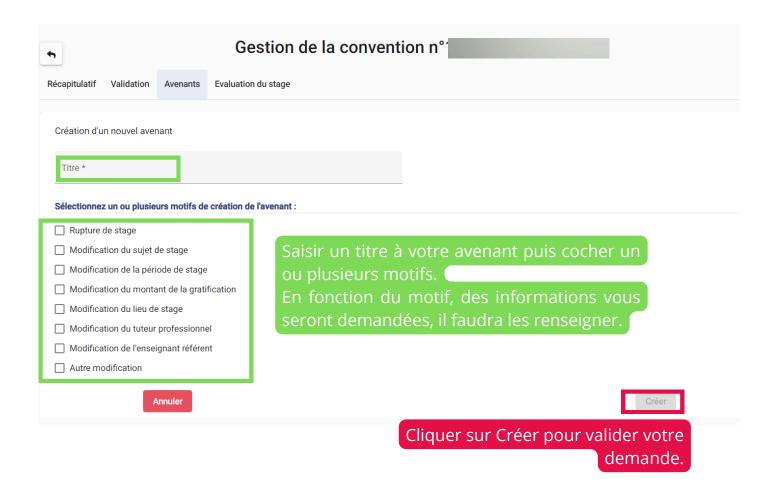
#### 3. La validation administrative

La validation administrative indique que toutes les personnes impliquées dans le stage ont signé la convention.

À ce stade, deux nouveaux onglets apparaissent : Avenants et Evaluation de stage.

#### 3.1 Onglet 'Avenants'

Une fois la convention validée, vous pourrez à tout moment créer un avenant de stage.



Une fois l'avenant validé par votre composante, il ne sera plus modifiable. Vous pouvez faire plusieurs avenants pour un stage.

### 3.2 Onglet 'Evaluation de stage'

Si votre composante a fait le choix de passer par EsupStage pour l'évaluation des stages, vous pourrez compléter vos trois évaluations dans l'onglet final.



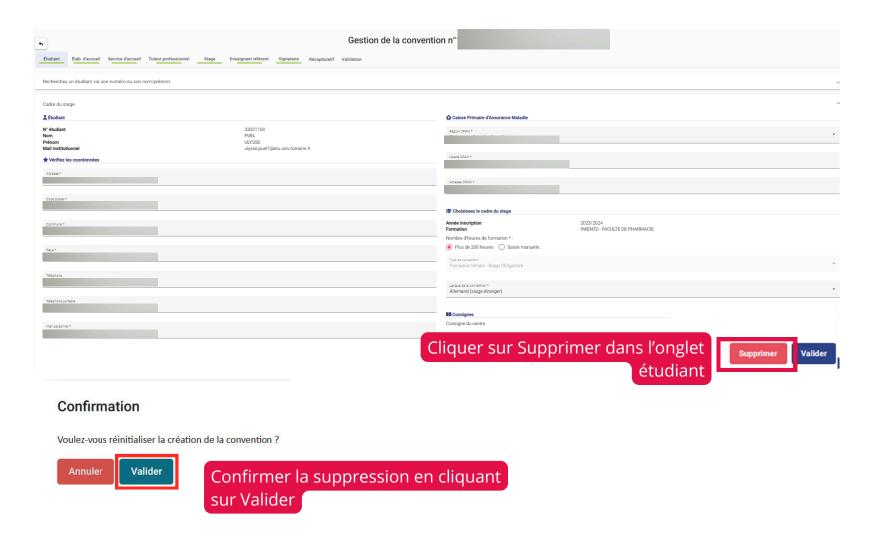


Voici un exemple des questions possibles pour l'évaluation des stages - avant le départ en stage :

× Cette évaluation n'est pas encore renseignée.		
Avant le départ en stage		
Avez-vous rencontré des difficultés p	our trouver un stage ?	
Non, il est automatiquement prop	osé dans le cadre de la formation	
Non, je l'ai trouvé assez facileme	t par moi-même	
Oui j'ai eu des difficultés		
Combien de temps a duré votre reche	che de stage?	
1 jour à 1 semaine		
2 semaines à 1 mois		
1 mois à 3 mois		
3 mois à 6 mois		
+ de 6 mois		
ombien d'établissement(s) d'accueil	vez-vous prospecte(s) ?	
) 1à5		
) 6 à 10		
11 à 20		
20 et plus		
	? (récupération de l'information depuis la convention)	
roposition de l'équipe enseignante		
omment avez-vous déterminé le con	enu de stage?	
Proposé par votre tuteur profession	nnel	
Proposé par votre tuteur enseigna	ıt .	
Élaboré par vous-même		
Négocié entre les parties		
vez-vous été accompagné(e) dans vo	s démarches ?	
Oui Non		
st-ce que les modalités d'évaluation	e stage vous ont été clairement présentées avant le début du stage ?	

## 4. Suppression d'une convention de stage

La suppression n'est possible que lors de la création de la convention de stage. Une fois la convention enregistrée et validée administrativement par la composante, il ne sera plus possible de la modifier (sauf si la composante annule la validation).



Si vous avez la moindre question pendant la procédure, n'hésitez pas à contacter votre composante.